

Profil du point de contact

Faire partie du comité de matériel médical

Rôles du point de contact

1. Transmettre les incidents vers les distributeurs, fabricants ou représentants autorisés et vers l'AFMPS.
2. Participer aux enquêtes initiées par l'AFMPS et aux travaux relatifs à la sécurité d'utilisation des DM (actions correctrices demandées dans le cadre d'un FSCA,...).
3. Evaluer selon la procédure en vigueur (flow chart) et enregistrer tout incident ou risque d'incident susceptible d'être dû à un DM.
4. Relayer, le cas échéant, les mesures à prendre à la suite d'une déclaration d'incident
5. Sensibiliser l'ensemble des utilisateurs aux problèmes de matériovigilance.
6. Diffuser l'information reçue vers les utilisateurs impactés via le CMM.